

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-6036/19/BM

■ Approbation d'une convention cadre de partenariat destinée à structurer le pilotage du French Smart Port in Med et définir les modalités de collaboration entre les partenaires

MET 19/11128/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Smart Port résulte de la convergence des thématiques associées à la Smart City d'une part et à l'interface ville-port d'autre part (city-port). A l'image de la Smart City, le Smart Port promeut un transport intelligent vert et intégré. Il vise l'efficacité et la compétitivité tout en recherchant l'efficacité énergétique. Le Smart Port place le système portuaire et logistique comme un poumon économique et social pour son territoire, économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et harmonieux au bénéfice des habitants et des entreprises. Développer l'intégration du système portuaire logistique métropolitain revient à concrétiser le Smart Port méditerranéen, à penser le Port de demain.

La démarche de French Smart Port in Med Métropolitain a été initiée par le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Aix-Marseille Université, membres fondateurs.

Le French Smart Port in Med a pour ambition :

- D'améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire et logistique,
- De créer de nouvelles sources de valeur et d'emploi,
- De renforcer les relations et les interactions entre le Port et les territoires métropolitain et régional,
- De promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation du Port.

Six modalités d'intervention complémentaires sont identifiées :

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

- Le référencement, la labellisation et le déploiement d'actions concrètes et de projets pilotes permettant de rendre immédiatement lisible et concrète l'initiative Smart Port.
- L'organisation d'un dispositif d'Open Innovation basé sur un "Challenge d'Innovation ouverte" permettant d'afficher le Port et la Métropole comme des terrains d'expérimentation de nouveaux usages, applications, dispositifs et démonstrateurs.
- L'animation d'une "Brain Port Community" avec les acteurs de la formation, de la recherche et du développement pour favoriser la mise en place de formations, de programmes de recherche, de démarches de coopération autour des activités du Port et de la logistique afin de définir les perspectives de moyen et de long terme du Smart Port et de mener une réflexion prospective sur l'emploi.
- La structuration d'une démarche coordonnée et volontariste autour de la production et le partage, dans des modalités qu'il conviendra de préciser, des données concernant le Smart Port permettant à l'ensemble des acteurs voulant développer un projet de recherche, d'innovation ou d'activité sur la thématique du Smart Port d'accéder à des jeux de données variés et spécifiques.
- La mise en place d'une politique de communication et de promotion de l'initiative Smart Port au niveau local, régional, national, européen et international.
- Le déploiement d'un programme d'investissements en infrastructures et en capacités d'accueil des activités favorisant le Smart Port : innovation énergétique, logistique et numérique.

Les partenaires, personnes morales de droit public ou privé, souhaitent s'engager collectivement dans la mise en œuvre de ce grand projet structurant du territoire. En mobilisant l'ensemble des écosystèmes portuaires et d'innovation, les acteurs institutionnels, économiques et académiques, il s'agit de faire de la métropole un territoire de projet et d'expérimentation pour construire le Port de demain.

Pour favoriser la constitution et le déploiement du Smart Port, les partenaires fondateurs, Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Aix-Marseille Université; proposent une coopération qui permet un engagement de chacun des partenaires dans une logique centrée sur l'innovation et pour le déploiement de projets communs et collaboratifs capables de valoriser les potentiels métropolitains.

Cette nouvelle stratégie de développement se traduit par la structuration d'un pilotage spécifique dédié au projet Smart Port et mettant en réseau les principaux acteurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de structurer une démarche collaborative autour du French Smart Port in Med et d'être associé à son pilotage.
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'être membre associé de la démarche.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée définissant les modalités de collaboration entre les partenaires ainsi que leurs engagements mutuels.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ